

Chers membres,

En cette fin d'année, le moment est propice à un retour en arrière sur les principaux événements de 2022. Cette année a commencé par un **renouvellement important du CA**. En effet, le CA actuel comprend plus de 50% de personnes pour lesquelles c'est le premier mandat. Un vrai défi à relever et l'occasion d'une nouvelle fois remercier l'équipe précédente pour le travail accompli !

Nous avons poursuivi le travail réalisé au sein de la commission de convention, avec les suites que nous connaissons : **une convention imposée**, non signée par les représentants UPLF puis **rejetée** par une grande majorité des logopèdes. Une première ! Cet épisode difficile a abîmé la confiance réciproque entre l'UPLF, les représentants des mutuelles et de l'INAMI. Pourtant, cette confiance est nécessaire pour garantir la qualité des soins aux patients et de bonnes conditions de pratique pour les logopèdes. Nous nous sommes donc remis autour de la table pour discuter, travailler et défendre les intérêts de tous.

Nous n'avons collectivement rien à gagner à voir se développer une **logopédie à deux vitesses**, avec des soins de santé qui pourraient devenir inabordables pour nos patients et en exclure certains de l'accès aux soins. Construire ensemble une convention qui permettra à la fois d'avoir des honoraires décents mais aussi des avancées pour tous les patients est un enjeu majeur. Actuellement, une convention existe - même si elle n'a pas été acceptée par de nombreux logopèdes- et est en vigueur jusque fin 2023. Nous avons poursuivi le travail en comité de convention sur la nomenclature et nous serons prêts à négocier la prochaine convention lorsque viendra le moment, fin 2023.

Ces discussions ont permis plusieurs avancées, nous les reprenons ci-dessous.

Pour commencer, une évolution des **tarifs** grâce à l'indexation [tarif_logopedes_20230101.pdf \(fgov.be\)](https://www.uplf.be/documents-membres/tarif_logopedes_20230101.pdf). Vous trouverez une affiche qui récapitule les tarifs de l'INAMI sur le site de l'UPLF : <https://www.uplf.be/documents-membres/>

Cette situation n'est pas encore idéale et devra encore évoluer, nous y restons évidemment attentifs. Les logopèdes qui se sont déconventionnés sont libres d'appliquer les tarifs qui leur semblent les plus adéquats. Nous vous invitons toutefois à **ne pas creuser davantage** l'écart entre prestataires conventionnés et non conventionnés qui accentuerait **l'inégalité d'accès aux soins** qui s'est installée.

Le rejet de la convention a parfois engendré de grandes différences de tarifications entre professionnels : certains d'entre vous se sont déconventionnés pour marquer la rupture de confiance et le rejet d'une convention imposée sans changer leurs tarifs. Dans d'autres cas, des augmentations parfois très importantes des honoraires nous ont été rapportées et nous les regrettons.

Nous poursuivons l'objectif que l'UPLF a toujours défendu : **obtenir une convention juste, négociée avec tous et confortable** pour les prestataires et les patients à laquelle les **logopèdes pourront adhérer**.

L'INAMI vient de communiquer sur l'**obtention d'une prime** pour le surcout de la vie. Si nous saluons toutes les initiatives qui permettent de soutenir la pratique des logopèdes, les conditions d'obtention de cette prime nous interpellent car elles se basent sur un mécanisme que nous avons déjà dénoncé : seuls les logopèdes ayant accès au statut social pourraient avoir accès à la prime. Or, le mécanisme mis en place pour l'obtention du statut social, et donc maintenant de la prime, est très discutable : seules les prestations reprises dans la nomenclature sont prises en compte. Or notre nomenclature n'est pas complète et ne reprend pas toutes les pathologies ou prises en charge logopédiques. C'est donc la double peine pour les logopèdes et pour les patients dont les troubles ne sont pas repris dans la nomenclature. Non seulement la prise en charge de ces patients n'est pas remboursée mais en plus l'accès aux soins va être encore complexifié par le fait que les logopèdes qui accepteront de les suivre ne pourront ni prétendre au statut social, ni à des éventuelles primes. Ces conditions restreignent drastiquement le nombre de logopèdes pouvant prétendre au statut social ou aux primes. L'UPLF continue à se mobiliser pour corriger ces injustices.

Ensuite, nous avons continué à améliorer notre nomenclature dans le cadre des contraintes budgétaires qui sont imposées, soit en évitant un dépassement :

- Nous avons le plaisir de vous annoncer que le **consensus avec les organismes assureurs sur la suppression du refus d'un accord en critère F suite à un accord en B3 est sur le point d'aboutir**. Nous vous tiendrons évidemment informés. De la même façon, d'autres avancées pour la nomenclature devraient suivre.
- Nous travaillons également sur la **suppression des accords limités dans le temps**. Le dossier avance. Les études scientifiques nous démontrent que nous laisser plus de latitude dans la manière d'utiliser les quotas de séances serait plus bénéfique pour de nombreux patients.

Nous avons également communiqué aux mutuelles le **problème de délai du traitement de nos dossiers logopédiques**. Nous attendons des propositions de leur part mais de notre côté, nous vous conseillons de bien vérifier que vos dossiers remplissent bien tous les critères envisagés.

L'organisation des soins de santé évolue et engendrera inévitablement des changements de pratique pour les logopèdes. Nous aurons l'occasion de vous parler des projets de soins de première ligne, de soins intégrés ou d'autres projets en préparation qui concerneront les logopèdes. **Bloquez déjà la date du jeudi 23 février 2023** : lors de notre AG, nous aurons le plaisir d'avoir une **présentation des soins de première ligne** et de leur implication pour les logopèdes.

Enfin, notre collaboration avec l'ASELF (Association scientifique et éthique des logopèdes francophones) s'est poursuivie et intensifiée cette dernière année. Nous poursuivons notre projet de rassembler nos forces pour une meilleure défense de la profession et de la qualité des soins logopédiques.

Les défis de 2023 sont nombreux et nous nous réjouissons de les relever à vos côtés !

Joyeuses fêtes,

Le CA de l'UPLF